

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFECOIS SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020

Séance n°3 du 9 septembre 2020

Délibération n° 2020.0909.01A

Objet : élection du Président du  
PETR du Pays du Ruffécois.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 40  
Nombre d'excusés avec pouvoir :  
Nombre d'excusés :  
Nombre d'absents :

L'an deux mille vingt, le neuf septembre à 18h30, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle polyvalente de Mansle le 27 août 2020, sous la présidence de Madame Isabelle AURICOSTE-TONKA.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Carole.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

**Étaient présents :** M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie – M. VIDAL Laurent – M. HAMON Jérémie – M. RAINETEAU Jean – LAMAZIERES Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis – M. PANTIER Jean-Marie – Mme TEILLET Anne – Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès – M. GUYON Jean-Guy – Mme BERNARD Marie-Dominique.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

**Étaient présents :** M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. DUPUIS José – M. MATHIEU Xavier – M. POUX Pierre – M. GEOFFROY Fabrice – MOREAU Carole – THOMAS Jean-Claude – THOMAS Hubert – BOUCHET Francine – ASHBOLT Louisa – JOBIT Jean-François – REMY Catherine – LALLEMENT Sylvie – VIEYRES-TEILLET Huguette – CREMOUX Christine – GUILLONNEAU Séverine – AURICOSTE-TONKA Isabelle – SEGUINAR Claudy – BCEUF Pascal.

#### ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU PETR DU PAYS RUFFECOIS :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6, 5211-7 et suivants,

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 avril 2020 fixant le nombre et la répartition des sièges des délégués au PETR par communauté de commune,

Vu le décret du 28 mai 2020 n°2020-642 du 27 mai 2020 relatif à l'installation de l'organe délibérant des syndicats mixtes fermés et des PETR,

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame AURICOSTE-TONKA Isabelle, Présidente sortante ; qui a déclaré les membres du PETR cités ci-dessus installés dans leur fonction.

Madame Carole MOREAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le comité syndical (art. L2121-15 du CGCT).

AR PREFECTURE

016-200050094-20200909-DEL2020090901A-DE  
Regu le 17/09/2020

Madame AURICOSTE-TONKA Isabelle, la doyenne des membres présents du comité syndical, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 5211-9 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des délégués du PETR, a dénombré 40 membres présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le comité syndical a désigné deux assesseurs : M. Clauddy SEGUINAR et M. Renaud COMBAUD.

Avant de passer au vote et afin de limiter les déplacements, elle propose de procéder à l'élection du Président et des vice-présidents directement à l'urne lors du passage de celle-ci dans les rangs plutôt que de passer à l'isoloir.

Chaque délégué à l'appel de son nom fait constater aux assesseurs qu'il est porteur d'un seul bulletin et le dépose lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier délégué du comité syndical, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### Résultats du premier tour du scrutin

A - Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote	0
B - Nombre de votants (bulletins déposés)	40
C - Nombre de suffrages déclarés nuls	0
D - Nombre de votes blancs	0
E - Nombre de suffrages exprimés [B-(C+D)]	40
F - Majorité absolue	21

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
DANÈDE Laurent	32	Trente-deux
TEILLET Anne	8	Huit

#### Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Laurent DANÈDE a été proclamé Président du PETR du Pays Ruffécois et a été immédiatement installé.

Le Président est autorisé à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,  
Le Président

